



Cofinancé par
l'Union européenne



PROGRAMMATION 2023- 2027

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N° 3

Compte-rendu de la séance du 19/03/2025

GAL Pays Vallée du Loir

Le 19 mars 2025 à 17h00 s'est réuni à Vaas (Salle du Conseil) le comité de programmation LEADER n° 3 du Groupe d'Action Locale Pays Vallée du Loir dûment convoqué par mail avec courrier joint le 6 mars 2025.

QUORUM

Aucun vote n'a eu lieu. L'état de présence est le suivant.

COLLEGE PUBLIC											
Nom - Prénom	Titulaire / Suppléant	Communauté de Communes	Intervenant au comité de programmation en qualité de :	Autres implications professionnelles, électives ou associatives	Présence Titulaire	Présence Suppléant	Présence en Salle	Présence en Visio	Votant Titulaire	Votant Suppléant	Absence
ALLAIRE Claude	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Nogent sur Loir 22ème membre CC Loir Lucé Bercé								1
BOIZIAU Jean-Claude	Titulaire	Pays Fléchois	Maire de Oizé 4ème vice-président en charge de la commission Eau, assainissement et Gemapi CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL 2ème Vice-Président Politiques contractuelles et GAL du PETR Membre du Bureau	1		1				
BOUSSARD François	Suppléant	Sud Sarthe	Maire de Mansigné Président CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
BOUSSON Francis	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire de Courdemanche 11ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL	1		1				
DELHOMMEAU Sylviane	Suppléant	Pays Fléchois	Conseillère municipale de la Flèche Conseillère communautaire CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL		1	1				
DONNE Catherine	Titulaire	Sud Sarthe	Maire d'Yvré le Polin Conseillère communautaire CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
DUTHEIL Michel	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire de la Chartre sur le Loir 3ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé		1		1				
GOUBAND Jean	Suppléant	Sud Sarthe	Maire de Saint Jean de la Motte Conseiller communautaire CC Sud Sarthe			1	1				
GRELET-CERTENAIS Nadine	Titulaire	Pays Fléchois	Maire de La Flèche Présidente de la CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL Membre du Bureau							1
GRUAU Vincent	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Jupilles 18ème membre du Bureau Communautaire CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
GUICHON Jean-Pierre	Titulaire	Pays Fléchois	Conseiller délégué à la transition numérique et à la mobilité de la Flèche 10ème vice-président en charge de la commission Transition numérique et mobilités CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
GUILLON Emile	Titulaire	Sud Sarthe	Maire de La Chapelle aux Choux Conseiller communautaire CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL	1		1				
LEWANDOWSKI Nastasia	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire Adjointe en charge des finances Jupilles		1		1				
LIBERT Christophe	Suppléant	Pays Fléchois	Maire de la Fontaine Saint Martin 6ème vice-président en charge de la Commission Déchetteries et ordures ménagères CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
MARTIN Christiane	Titulaire	Sud Sarthe	Maire de Rêqueil Conseiller communautaire CC Sud Sarthe								1
MENAGER Julien	Suppléant	Sud Sarthe	Conseiller municipal de Mayet Conseiller communautaire CC Sud Sarthe								1
RACHET Françoise	Suppléant	Pays Fléchois	Maire adjointe à La Flèche en charge de l'intergénération, du pôle Seniors, des fêtes et cérémonies Conseillère communautaire CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
RONCIERE Hervé	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Montval-sur-Loir Président CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL 1er Vice-Président Commission Mobilité-Membre du Bureau							1
Total					5	2	7	0	0	0	11

COLLEGE PRIVE

Nom - Prénom	Titulaire / Suppléant	Communauté de Communes	Intervenant au comité de programmation en qualité de :	Autres implications professionnelles, électives ou associatives	Présence Titulaire	Présence Suppléant	Présence en Salle	Présence en Visio	Votant Titulaire	Votant Suppléant	Absence
BEURDOUCHE Olivier	Titulaire	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
CACHAN Eric	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
DE MARNHAC Xavier	Titulaire	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL	3ème Adjoint Finances-Mairie d'Aubigné-Racan							1
DE VITO Shelly	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
DORLENCOURT Francis	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
MASSE Françoise	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1		1				
MATHIEU Charles	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
VERGNAUD Jean	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1		1				
ALLARD Marie	Suppléant	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
Total					2	0	2	0	0	0	7

Respect quorum :

Aucun vote n'a eu lieu.

Etaient présents également :

- Karine Bordeau (Chargée de mission LEADER)
- Aimie Leclerc (Gestionnaire administration, finances, RH et leader)
- Bruno Weber (Directeur) et

La Région est excusée.

Le président du Comité de programmation déclare la séance ouverte à 17h06. Il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- **Atelier sur la Coopération**
- **Présentation synthétique des projets de porteurs souhaitant solliciter du LEADER via la fiche-action n°8-Coopération**

Le président du comité de programmation présente l'ordre du jour.

1. Atelier Coopération

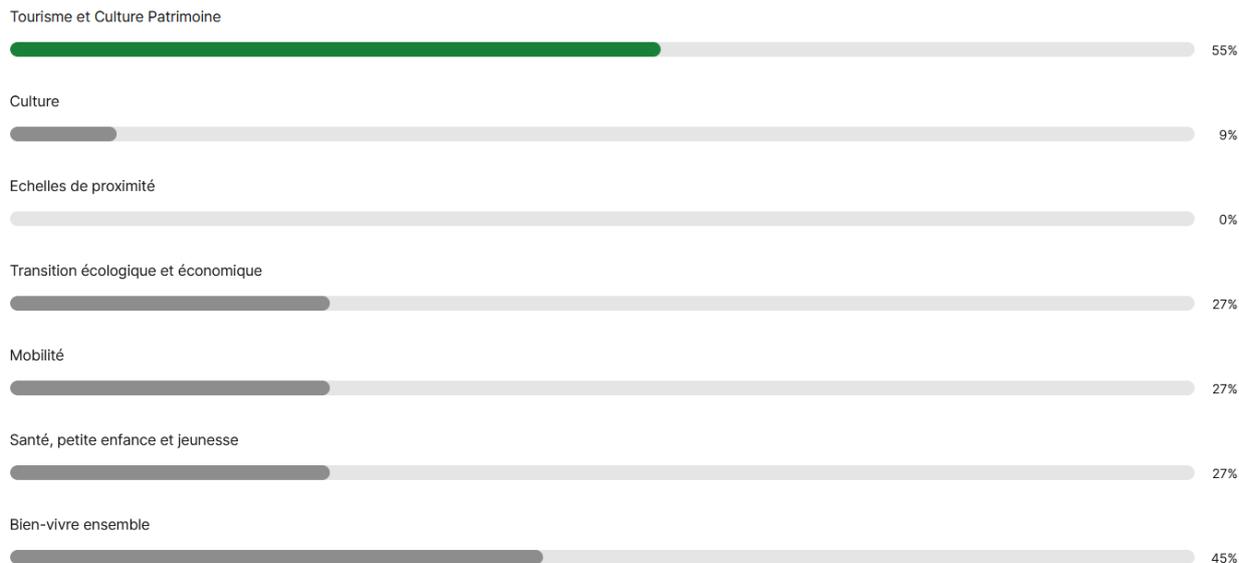
L'atelier vise à trouver le chemin sur la coopération et à aider à faire des choix quant aux projets. Le support de mots clés est une synthèse des informations présentes dans les opérations des fiches-actions et de la grille de sélection. L'utilisation d'un outil de sondage en ligne sera suivie d'un travail en sous-groupe.

Les thèmes des fiches-actions sont rappelés par le président : 1-Tourisme et patrimoine ; 2-Culture ; 3-Echelles de proximité ; 4-Transition écologique et économique ; 5-Mobilité ; 6-Santé, petite enfance et jeunesse ; 7-Bien-vivre ensemble

La technicienne du GAL communique le site du sondage. Les membres du GAL disposent tous d'un outil (téléphone portable) pour répondre au sondage. Le président du comité de programmation et le directeur du PETR apporte une aide technique pour la mise en route.

La technicienne précise que pour le premier sondage, il s'agit de voter la préférence à un ou deux thèmes de la stratégie du GAL. Sur 11 votes, les deux thématiques avec le plus de vote sont 1- Tourisme et patrimoine et 7-Bien-vivre ensemble comme le montre l'extrait ci-dessous.

Quels thèmes Leader 23-27 du GAL Pays Vallée du Loir vous intéressent le plus ? (maxi 2)



Pour le deuxième sondage, la technicienne du GAL indique qu'un texte peut être écrit pour la proposition de sujet de coopération qu'il soit en lien avec les thématiques majoritaires du sondage précédent ou non. Ci-dessous les propositions.

- Anonymous

Tourisme et patrimoine hébergement
- Anonymous

Améliorer la mobilité
- Anonymous

Créer lieu
- Anonymous

Bien vivre ensemble
- Anonymous

Patrimoine naturel ,sites patrimoniaux
- Anonymous

Relier
- Anonymous

Festival
- Anonymous

Améliorer la mobilité sur le territoire et hors territoire pour toute tranche d age. Transports en commun reguliers
- Anonymous

Promotion
- Anonymous

Intergenerationnelles/habitat inclusif
ENERGIES RENOUVELABLES
- Anonymous

Améliorer la mobilité
- Anonymous

Bouger les corps
- Anonymous

Travailler une économie du carbone
- Anonymous

Mobilité. Bien, vivre ensemble

Des échanges suivent ce deuxième sondage. Un membre rappelle que pour la coopération, il s'agit d'aller chercher des informations, des connaissances auprès de l'autre GAL et également de donner en contrepartie.

La première discussion porte sur la mise en place d'habitat inclusif en lien avec le thème de bien-vivre ensemble. Un membre du GAL évoque son ressenti par rapport à la connaissance d'un foyer logement pour seniors. Ses habitants sont demandeurs d'animation mais surtout veulent « qu'on s'occupe d'eux ». Des animations sont organisées. Un autre membre indique qu'il s'agit de sortir les gens de leur solitude. Comment anticiper qu'ils ne se sentent pas seuls ? Un membre fait part de la problématique possible d'équipements et de connexion internet non disponibles en nombre dans ces bâtiments pour les personnes âgées ; certaines utilisant les nouvelles technologies et intégreront potentiellement ces structures dans le futur.

Un membre intervient sur l'intégration des jeunes et des adultes non seniors dans le bien-vivre ensemble. Il propose que soient aidés les lieux de rencontre et les actions visant à faire rencontrer les gens.

Un membre fait part de son ressenti vis-à-vis de l'usage des écrans notamment des téléphones portables par les adolescents conduisant à un certain isolement.

Le président évoque une action mise en place dans sa commune de déjeuners entre enfants du primaire et les personnes âgées sur le temps scolaire. Le portable n'étant pas autorisé, les échanges intergénérationnels ont bien lieu.

La technicienne GAL remarque que la mobilité est notée plusieurs fois dans le deuxième sondage. Le directeur interroge sur l'axe autour de la mobilité, le bien-vivre ensemble étant aussi en lien avec la mobilité.

Un membre demande comment se passe l'action « en voiture Simone » fonctionnant sur la base du volontariat des chauffeurs bénévoles avec une indemnité de leur frais. Un membre répond que cela monte crescendo. Une proposition d'échange avec d'autres territoires et notamment la périphérie du Mans pour le déploiement de solutions de mobilité est faite un membre. Le Directeur précise que le fonctionnement au niveau du Pays du Mans passe par la création d'un syndicat avec la création d'une nouvelle taxe levée aux entreprises. L'objectif est aussi que la mobilité serve à l'entreprise. La mobilité a été votée pour devenir une compétence des communautés de communes.

Un membre du GAL indique que des zones territoriales sont plus ou moins riches par rapport à d'autres. Il s'agirait de se renseigner sur les difficultés et le ressenti des entreprises en lien avec cette nouvelle taxe.

Un membre évoque la remise en cause de projets notamment sur la mobilité douce en raison d'abandon de cofinancement.

Le président du comité de programmation rappelle l'heure avancée. La suite de l'atelier ne se déroule pas en sous-groupe mais en plénière. Le questionnement prospectif a été réalisé par le biais d'échanges.

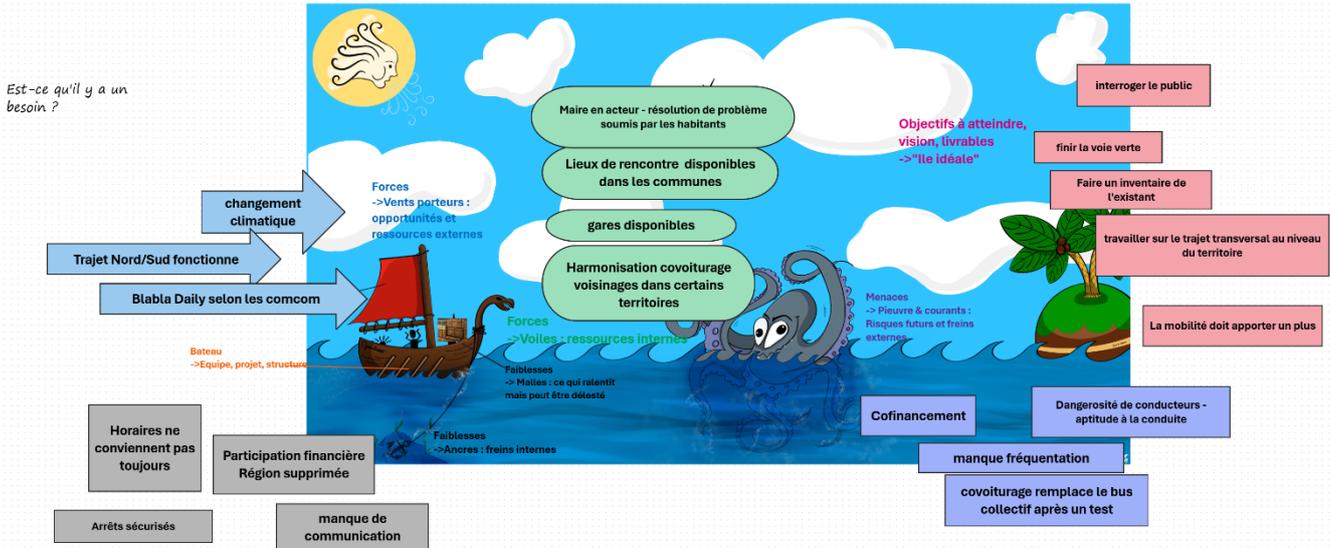
La technicienne GAL propose d'utiliser la phrase sur la mobilité du sondage n°2 amendée « Améliorer la mobilité sur le territoire pour tout le monde » pour travailler sur la suite de la thématique à l'aide de l'outil Speed Boat.

C'est une représentation imagée de l'analyse AFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces), soit un outil d'analyse stratégique et d'aide à la décision en mode collaboratif. Il utilise la métaphore d'un bateau qui navigue vers une île. Le but est de symboliser et de décrire l'état d'avancement d'un projet vers un objectif. Il peut également être utilisé faire une analyse rétrospective.

Les membres du GAL procède dans le cas présent à la mise en pratique de l'analyse d'un projet fictif : facteurs, ressources, freins et objectifs pour le territoire. Ces catégorisations peuvent servir à l'analyse d'un projet de coopération.

La prise de notes des échanges s'effectue sur un tableau numérique (application Whiteboard de Teams) par la technicienne du GAL.

Après la clôture de la discussion, le directeur du PETR présente le résultat de l'analyse réalisée par les membres du GAL sur le sujet « Améliorer la mobilité sur le territoire pour tout le monde » : les forces internes et externes au territoire, les risques et menaces ainsi que les objectifs à atteindre. Ci-dessous le tableau.



Le directeur rappelle que les membres du GAL ont évoqué l'habitat inclusif, l'isolement et la santé ; domaines qui sont interreliés à la mobilité. Il signale la visée : comment amener une synthèse sur un sujet de coopération avec un territoire qui aurait la même problématique.

Un membre du GAL serait intéressé par le questionnement de l'expérience en cours du projet d'habitat inclusif sélectionné pour du Leader sur le territoire. Il s'agirait de connaître les problèmes qui sont rencontrés. Un autre membre du GAL indique qu'il y en a un en préparation sur le Pays Fléchois.

Le président du comité conclut cette partie en indiquant que le questionnement sur l'habitat inclusif ne pourra malheureusement pas avoir lieu faute de temps disponible.

2. Présentation des projets souhaitant solliciter du LEADER via la fiche-action n°8 dédiée à la coopération

La technicienne GAL propose au directeur du PETR de présenter les fiches synthèses de notes d'intention de projet de coopération réceptionnées.

Il informe du modèle qui est une note synthétique. Elle indique à quelle fiche-action le projet est rattaché, les partenaires potentiels et 4 lignes qui résument le but, ce sur quoi le projet s'appuie, ce qu'il permet et ce sur quoi il débouchera. Elle a pour objectif de permettre aux membres du GAL de situer le projet sans entrer dans le détail.

Le directeur indique qu'il y a 4 projets présentés.

Le **premier** « Promotion et attractivité touristique du Pays du Mans et de la Vallée du Loir » est celui porté par la SPL Vallée du Loir en lien avec le thème Tourisme et patrimoine (fiche-action n°1-Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire). Le partenaire prévu est le Pays du Mans. La partie descriptive est comme suit :

Ce projet a pour but de	Positionner le Pays du Mans et la destination Vallée du Loir comme une destination incontournable de tourisme durable et authentique
Il s'appuie sur	La création d'un plan de promotion touristique commun La mise en réseau des acteurs locaux Le développement d'une offre touristique durable Une gouvernance SPL Vallée du Loir, collectivités territoriales, associations, Pays du Mans-Pays Vallée du Loir
Ce projet permet	La mutualisation des efforts de promotion touristique La valorisation de patrimoines complémentaires Le renforcement de l'identité du territoire
Ce projet débouchera sur	Le renforcement du potentiel de ces destinations en termes de coordination et de visibilité à l'échelle régionale, nationale et internationale La stimulation de l'économie locale

Un membre du GAL questionne sur le type de dépenses. Le Pays du Mans est surdimensionné par rapport au Pays Vallée du Loir. Par ailleurs, des échanges ont déjà cours depuis un certain temps. Un autre membre demande quel sera le montant des dépenses.

Le **deuxième** projet « Compétence interculturelle des jeunes » du porteur les Moulins de Paillard est sur le thème du bien-vivre ensemble (fiche-action n°7- Promouvoir le bien-vivre ensemble). Le / les partenaires serai(en)t au niveau européen et à rechercher. La partie descriptive est comme suit :

Ce projet a pour but de	D'inscrire les collégiens et lycéens des zones rurales dans une trajectoire vers la vie autonome par l'interconnaissance
Il s'appuie sur	L'engagement des collèges et lycées des territoires Le soutien logistique des collectivités et associations locales Un programme qui souligne la proximité et les différences entre les langues, les cuisines, les activités culturelles et sportives Des événements coorganisés sur les territoires avec ses productions de formes variées : capsules vidéos, livres d'histoire, recettes, œuvres, plantations dans l'espace public
Ce projet permet	La découverte d'une autre culture et l'exploration de sa propre culture à travers les dimensions suivantes : l'art, l'alimentation, le sport et le paysage
Ce projet débouchera sur	Le développement de compétences interculturelles des jeunes et un sentiment d'appartenance à un territoire plus large (européen notamment)

Un membre du GAL fait part d'informations manquantes telles que le lieu et les actions du public cible. Est-ce que l'association projette de se rendre dans le Collège par exemple ; les lycées et collèges étant des lieux de l'éducation nationale. Il sera demandé au porteur d'apporter plus de précisions.

Le **troisième** projet « Traditions et Innovations pour un Habitat Durable » est porté par le service Pays d'Art et d'Histoire du PETR en lien avec le thème Tourisme et patrimoine (fiche-action n°1-Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire). Le partenaire est le PAH du Perche Sarthois. D'autres partenaires seraient potentiellement à rechercher. La partie descriptive est comme suit :

Ce projet a pour but de	Contribuer à l'esthétique et à l'authenticité des villages en valorisant un patrimoine architectural typique et durable.
Il s'appuie sur	La production de documents et outils techniques et pédagogiques pour une utilisation respectueuse des matériaux naturels ; matériaux locaux tels que la terre, le tuffeau ou la paille et ceux adaptés et compatibles avec l'architecture locale La mise en place de formations à destination des professionnels, des services techniques, des élus, des propriétaires et du grand public avec notamment de la démonstration et l'expérimentation technique
Ce projet permet	Mener des actions d'expérimentation, d'acquisition de connaissances et de formation sur les matériaux naturels locaux et leurs utilisations dans l'architecture en cocréation avec les partenaires du secteur de la formation Mettre en commun les moyens, les connaissances, les expertises et les compétences disponibles sur les territoires respectifs du projet
Ce projet débouchera sur	La préservation du patrimoine architectural dans une visée d'adaptation au changement climatique et sa mise en valeur

Un membre du GAL évoque le fait qu'il existe des acteurs présents sur le territoire qui agissent dans le domaine. Par exemple, un artisan-formateur est intervenu chez lui pour la réhabilitation d'un torchis tout en le formant à cette technique. La Maison Paysanne de France organise des formations ainsi que la fondation du patrimoine avec notamment des chantiers participatifs. Les questions sont donc : quelle serait la place des acteurs engagés à l'heure actuelle ? Quelles formes et quelle synergie est-ce que cela prendrait ? Le directeur informé du projet indique que l'objectif n'est pas de se substituer à ce qui existe.

Le **quatrième** projet « Valorisation des contributions environnementales des agriculteurs » est porté par le directeur du PETR en lien avec la thématique transition énergétique et écologique (fiche-action n°4 - Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique). Le / les partenaires serai(en)t à rechercher (niveau national et/ou européen). La partie descriptive est comme suit :

Ce projet a pour but de	Valoriser financièrement les contributions environnementales des modèles d'exploitation peu explorés en termes de crédits carbone tels que la viticulture, le maraichage, l'arboriculture et l'élevage de volailles
Il s'appuie sur	La sensibilisation et la formation des agriculteurs sur les opportunités du dispositif label Bas Carbone (LBC) et ceux des mécanismes complémentaires au LBC de rachat de crédits carbone La création de méthodologie et le développement de nouveaux outils de calculs spécifiques Le rapprochement entre les agriculteurs et le marché « Bas Carbone »
Ce projet permet de	Générer des revenus additionnels aux agriculteurs par la vente de crédits carbone sur les marchés spécifiques Reconnaître les pratiques agricoles plus durables Mettre en réseau les acteurs locaux et ceux des autres territoires (agriculteurs, forestiers, entreprises) pour créer des synergies autour des projets bas carbone
Ce projet débouchera sur	Un système pérenne bénéfique pour les agricultures et pour l'environnement

Le directeur évoque le contexte de l'obtention d'une aide pour le Plan Alimentaire Territorial. Le projet s'inscrit dans ce cadre et spécifiquement pour les agriculteurs de petites exploitations (maraichage par exemple) avec la création d'outils de mesure pour la vente de crédits carbone. Le Pays du Mans a réfléchi à une potentielle coopérative Carbone en tant que centrale d'achat. Il s'agit d'un projet de recherche avec plusieurs territoires sur cette problématique commune de rémunération complémentaire des agriculteurs.

Un membre du GAL s'interroge sur la pertinence du PETR en tant qu'acteur, à savoir ne serait-ce pas plutôt à la Chambre d'Agriculture de s'en charger ?

Un membre du GAL questionne l'information « Lauréat du PAT ». Le Directeur précise qu'il y a différents stades de PAT, format qui existe depuis plusieurs années. Celui du PETR est un PAT émergent. Solène Mossbac a réalisé un diagnostic agricole / alimentaire durant son stage de Mastère de 6 mois. Elle a rencontré différents acteurs sur le territoire pour ce faire ; ce qui a permis de répondre à l'appel à projet PAT émergent avec l'intégration de la notion de justice sociale. Le but sera de travailler avec les parties prenantes. Une restitution par cette dernière a eu lieu dans deux communautés de communes ; la communication à la troisième communauté de communes se fera fin mars 2025. Le directeur précise que l'aide est un cofinancement à l'animation du PAT.

Un membre du GAL demande s'il y a une possible remise en cause de ce qui existe comme les repas produits par une école de formation et fournis à une école primaire respectant autant que possible la loi Egalim.

Le directeur indique que le Plan Alimentaire Territorial n'a pas pour objectif de déconstruire ce qui fonctionne bien. Il permet notamment de recenser l'existant afin d'être au plus prêt de la réalité du territoire.

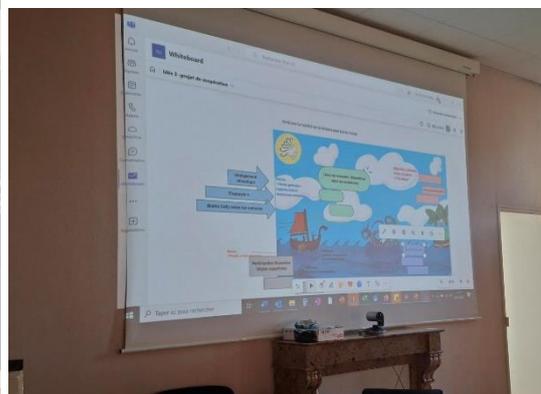
Un membre du GAL évoque le fait de la non-maitrise du crédit carbone fonctionnant sur un échange boursier. Le directeur répond qu'il s'agit de créer le marché en tant que territoire. Il faut des acheteurs, notamment des entreprises travaillant la RSE.

Un autre membre du GAL questionne la légitimité à agir dans ce domaine en tant que collectivité territoriale.

Il est décidé que les membres du GAL recevront avec le présent compte-rendu les notes d'intention transmises par les porteurs en complément des fiches de synthèse réalisées par la technicienne GAL.

Ci-dessous deux photos qui illustrent le travail des membres du GAL sur le sujet de la coopération, objet du comité de programmation n°3.

Photos – Salle du conseil de Vaas le 19 mars 2025



Le président du GAL conclut la séance par l'annonce de l'annulation du comité de programmation du 26 mars 2025 ; aucun projet n'étant soumis à la sélection.

La date du prochain comité de programmation est prévue mercredi 21 mai 2025 à 17h00, sous réserve de projets à sélectionner.

Fait à Vaas, le 25/03/2025

M. Jean-Claude BOIZIAU
Président du Comité de Programmation

INSTANCE DE SELECTION : COPROG N°1 du GAL PAYS VALLE DU LOIR

DISPOSITIF LEADER 2023-2027

Fiche annexée au Procès verbal

TABLEAU DE SYNTHESE SUR LA GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

COPROG n°3 DU 19 MARS 2025

SITUATION(S) DE CONFLIT D'INTERETS EN SEANCE : OUI / NON

SI OUI, PRECISIONS SUR LE(S) DOSSIERS ET MEMBRES CONCERNES :

Liste du (des) dossier(s) avec conflit d'intérêts	MEMBRE(S) CONCERNES	INSTITUTION / ENTITE